Objet

- -Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2012-2013
- Appel aux candidats à un poste de puériculteur (trice) non statutaire dans l'enseignement maternel ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2012-2013
- Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles 2012-2013

Réseaux : Communauté française – Plein exercice (hors Enseignement supérieur) – Internats et Homes d'accueil

Période : 2012-2013

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

DU: 12 décembre 2011

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Aux administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information:

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement,

A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,

Aux membres du Service général de l'Inspection,

Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux,

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités

Aux syndicats du personnel enseignant.

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Emetteur		A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95	
<u>Destinataire</u>		Voir ci-dessus	
Contact		recrutement.enseignement@cfwb.be Téléphones :02/413.27.86 ou 02/413.23.85 ou 02/413.35.60 ou 02/413.27.90	
Document à renvoyer			
Date limite d'envoi			
<u>Objet</u>	Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de la Communauté française pour l'année 2012-2013		

Renvoi	(1)	
IX CII VIII I		
TECH I OF	(v)	•

Nombre de pages : 5 Mots clés : - annexe :

Aux chefs des établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 12 décembre 2011

Réf: dc temp appel2011 élect avert

OBJET:

- Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Appel aux candidats à un poste de puériculteur(trice) non statutaire dans l'enseignement maternel ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les trois appels repris sous-objet seront publiés le lundi 2 janvier 2012 (soit quelques jours plus tôt que d'habitude et encore durant les vacances scolaires) et se clôtureront le 31 janvier 2012.

Comme l'an dernier, la réponse à l'appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice (fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé) et dans les internats autonomes et homes d'accueil du réseau organisé par la Communauté française s'effectuera par le biais d'un formulaire électronique qui sera mis à disposition sur le site www.reseaucf.cfwb.be. L'utilisation de ce formulaire électronique génèrera une lettre de candidature qui sera à nous retourner par pli recommandé. Par contre la réponse aux deux autres appels s'effectuera, comme antérieurement, par l'envoi recommandé d'une candidature papier.

Je vous saurais gré d'informer, dès à présent, les membres de votre personnel des différentes procédures et de ces nouveaux délais. Si, parmi eux, des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire, je vous prie de bien vouloir mettre celui de votre établissement à leur disposition au cours du mois de janvier 2012.

Je vous remercie à l'avance de votre mobilisation à ce propos.

Christian NOIRET

Directeur général a.i.